

Le 23 septembre 2020 Bonjour

Comme sur le site, les liens sont en gras et rouge

Voici quelques nouvelles qui nous ont semblé pouvoir vous intéresser :

....Les professionnels (de l'éolien) réclament <mark>un complément de rémunération dans les régions les moins ventées,</mark> alors que les autorités craignent que cela encourage surtout les effets d'aubaine.... Lire l'article complet dans le journal <u>La Croix du 23 septembre 2020</u>

RTE: l'Hexagone a dû commencer à faire tourner ses centrales à charbon pour répondre à ses besoins. Un aveu d'échec pour l'énergie verte. Lire l'article dans valeurs actuelles du 20 septembre 2020 ou dans Les Echos du 18 septembre. Mais ce qu'il faut savoir que RTE importe de l'électricité des pays voisins comme l'Allemagne et ses centrales à charbon.

Le <u>15 septembre à 12h</u> la consommation était **de 53 896 MW**, RTE importait

8 291 MW (15,4% de la consommation), le gaz 3 602 MW (6,7%); l'éolien fournissait 940 MW (1,7%). Ce qui prouve l'inefficacité de l'éolien!



Nuisances éoliennes

Cancers pédiatriques un 22e enfant touché sur le secteur de Sainte-Pazanne dans le Pays de Retz Selon le collectif, avec ce nouveau cas, 22 enfants ont été atteints par un cancer à Sainte-Pazanne et dans ses environs depuis 2015 et, parmi eux, cinq sont décédés.... selon le collectif, les premières éoliennes ont été mises en service peu avant 2015, année où se sont déclarés ces premiers cas de cancers pédiatriques. Lire le reportage de France 3 pays de la Loire du 17 septembre 2020. Lire aussi sur 20 minutes ou sur HitWest et écouter les podcasts.

Un agriculteur de la Manche a tout perdu : sa ferme, son métier, son argent. Ses vaches, toujours malades et stressés, ne produisaient plus de lait. Enquête inédite sur les dessous d'un scandale sanitaire et politique. Depuis trente ans, on tente par tous les moyens de faire taire les agriculteurs qui dénoncent l'impact des rayonnements électromagnétiques sur leurs animaux. Voir le document sur France-TV mis en ligne le 14 septembre et disponible jusqu'au 14 octobre (52 mn)

Les bruits de voisinage de jour ou de nuit peuvent être sanctionnés lorsqu'ils constituent un trouble anormal causé : par un individu, ou par une chose (....., éolienne, électroménager, ...); ou par un animal (exemple : aboiements). Voir le texte complet dans Service-Public.fr.

Vent debout contre un projet éolien au cœur des Causses du Quercy, des habitants ainsi que des élus des communes d'Orniac et de Blars ont créé l'association le SEL. Ils demandent une information claire sur ce sujet qui fait débat.

Face aux nombreuses questions posées sur un éventuel projet éolien sur le territoire des Causses du Quercy, le maire de Blars Jean-Louis Poujade a souhaité jouer la carte de la transparence. Il a ainsi adressé un courrier à tous les habitants de sa commune et organisé une réunion publique mercredi 26 août. Lire sur la <u>Dépêche du 4 septembre</u> et vous pouvez <u>signer la pétition</u> de l'association SEL



Environnement : comment protéger les chauves-souris ? (France 2 : Le JT de 13h) du 23 août 2020

Extrait : Elles ont beau avoir été pointées du doigt comme responsables de la pandémie de coronavirus, les chauve-souris demeurent une espèce protégée en France. Si bien que la justice a récemment empêché la construction d'un parc éolien dans le Morbihan. Le signe que la biodiversité peut parfois l'emporter sur la transition énergétique.

La Loi Hamon du 17 mars 2014 devrait servir pour combattre la « promesse de Bail emphytéotique » signée par des propriétaires croyant que ce n'est qu'une étude ou un projet. Ont-ils eu la lettre de rétractation qui est obligatoire ? Lire ce que disent les avocats des conséquences de cette loi Hamon



Les promoteurs éoliens gagnent des millions et surtout ne disent pas tout aux élus de peur que ceux-ci réalisent les dangers de ces éoliennes qui ne servent à rien pour la transition écologique, mais servent uniquement à enrichir les promoteurs. Télécharger le document réalisé par 165 associations d'Aquitaine

Un site éolien moyen, c'est 30 millions d'euros pour le promoteur ! Lire les explications sur Energie et Vérité

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez télécharger

- Un <u>triptyque de la FED</u> qui résume les principales raisons qui conduisent à refuser les éoliennes Il s'agit d'un triptyque format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement
- Les <u>powerpoints</u> de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur <u>la</u> <u>mortalité de l'avifaune</u> année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le <u>site</u>
 http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html

MASSACRE DES
PAYSAGES ET DU
PATRIMONNE DE LA
FRANCE

La France est recomuse pour la qualité et la
diversité de see objesages et le beauté de
son patrimonie bistorique. Industrisitée par
des usines écliernes glaintes est un
sociage incoceptible et un det patrimonie
Commun.

L'espace, la nature, le silence, la lumiere,
Fair et la purée de l'eau sont des trésors
précieux qui ont de plus en plus de valeur
dans un monde de plus en plus banalise
des mondé de plus en plus banalise
des mondé de plus en plus banalise
des baux de très longue durée
pour l'installation d'écoliennes se
trouveront piégés.

L'écelne est un vértible « écocide»,
destructeur de la blodiversité

Les écliences foctionnent en nogene
Cette très faible productivité còlique à les
subventioner lourdement

Les écliences foctionnent en mode.
Cette très faible productivité còlique à les
subventioner lourdement

Fédération Environnement
Durable
(1548 associations)
vere envorantement
Cortaci de modelle.

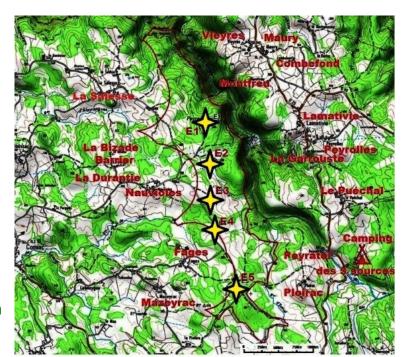
(548 associations)
vere envorantement
Durable
(1548 associations)
vere envorantement cortacid en et cortaci des projets ou des
rinstallations existantes pour
défendre des riverains

Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances

transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- maître IZEMBARD au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la



sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2, mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac!

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservons nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la <u>Luzette est catastrophique</u> pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi <u>n° 76-629 du 10 juillet 1976</u> stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de** l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr appge-comiac@laposte.net

site http://appge-comiac.e-monsite.com/

Membres du bureau : Brigitte Briard, <u>présidente</u> 06 29 51 46 78 Dominique Lacambre, <u>trésorier</u>

Benoît Briard, <u>trésorier adjoint</u> Gilles Forhan, <u>secrétaire</u>

Bernadette Forhan, relecture